

REVENU DES MÉNAGES DES EXPLOITANTS AGRICOLES

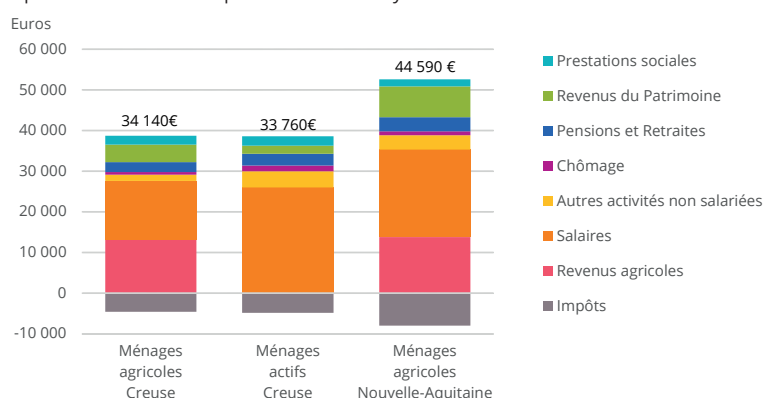
Creuse

La Creuse compte 2 800 ménages déclarant un revenu agricole, soit 10 % des ménages d'actifs de moins de 66 ans. En 2017, leur revenu disponible annuel médian est de 31 260 euros. C'est le plus faible de la région, avec 6 600 euros de moins que le niveau régional. Département d'élevage, les revenus agricoles sont moins souvent complétés par un salaire que dans le reste de la Nouvelle-Aquitaine : la multi activité est moins répandue qu'ailleurs et les couples d'agriculteurs sont plus fréquents. Un quart des personnes des ménages agricoles vivent sous le seuil de pauvreté et le niveau de vie médian est inférieur à celui des personnes des ménages actifs.

Figure 1

Des revenus plus faibles pour les ménages agricoles en Creuse qu'en Nouvelle-Aquitaine

Composition du revenu disponible annuel moyen



> Revenu disponible annuel

Médian : 31 260 euros

Moyen : 34 140 euros

- 10 % des ménages agricoles ont un revenu disponible annuel inférieur à 10 720 euros. Pour 10 % il est supérieur à 59 200 euros.
- Pour 28 % des ménages, le revenu agricole représente plus de deux tiers du revenu disponible.

Tableau 1

Les sources de revenus sont diversifiées

Part des ménages agricoles en ayant dans l'année	
Salaires	62%
Autres revenus non salariés	6%
Chômage	12%
Pensions/retraites	21%
Revenus du patrimoine (plus de 500 euros)	68%
Prestations familiales	33%
Minima sociaux	28%

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Tableau 2

De grandes disparités de situation selon la composition du ménage

Médiane des revenus et composition du revenu disponible

en euros, %	Ménages agricoles				Ménages actifs	Part dans le revenu disponible moyen des ménages agricoles					
	Revenu agricole médian	Salaire médian	Revenus du patrimoine médian	Revenu disponible médian	Revenu disponible médian	Revenus agricoles	Revenus d'activités non agricoles	Revenus du patrimoine	Pensions et retraites	Prestations sociales	Impôts
Personnes seules	7 470	0	690	12 610	17 770	62%	24%	16%	5%	7%	-14%
Monoparents	9 010	0	710	21 350	23 810	45%	39%	8%	10%	11%	-13%
Couples sans enfant	9 920	6 240	2 210	30 210	34 520	37%	44%	15%	16%	2%	-15%
Couples avec enfant(s)	13 020	17 520	1 520	37 220	41 490	37%	54%	12%	3%	8%	-13%
Moins de 40 ans	11 710	12 230	430	29 950	25 990	40%	52%	5%	1%	11%	-10%
40 à 49 ans	11 980	10 820	1 170	33 320	32 180	39%	53%	11%	2%	9%	-13%
50 à 65 ans	9 950	4 210	2 370	30 870	31 390	35%	49%	16%	12%	4%	-15%
Territoires spécialisés											
Production animale	10 560	7 380	1 450	31 010		38%	49%	12%	7%	7%	-14%
Ensemble	10 720	7 620	1 450	31 260	30 130	39%	48%	13%	7%	7%	-13%

s : secret statistique

Note de lecture : La moitié des ménages agricoles ont un revenu agricole inférieur à 10 720 euros (revenu médian). La part de revenu agricole dans le revenu disponible moyen est de 39%.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Tableau 3

Plus de précarité dans les ménages agricoles que dans les autres ménages en activité

Taux de pauvreté et écarts de niveaux de vie

	Taux de pauvreté monétaire		Rapport interdécile de niveau de vie	
	Ménages agricoles	Ménages actifs	Ménages agricoles	Ménages actifs
Personnes seules	50%	21%	6,2	3,2
Monoparents	42%	30%	4,1	2,7
Couples sans enfant	18%	10%	3,7	2,9
Couples avec enfants	24%	16%	3,1	2,7
Moins de 40 ans	24%	19%	3,4	2,5
40 à 49 ans	26%	18%	3,4	2,8
50 à 65 ans	24%	15%	4,1	3,4
Territoires spécialisés				
Production animale	25%		3,8	
Ensemble	25%	17%	3,9	3,0
Région	19%	13%	6,1	3,0

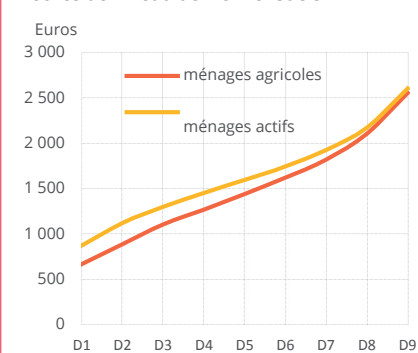
s : secret statistique

Note de lecture : Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (1 041 euros par mois en 2017).

Le rapport interdécile permet de mesurer les inégalités. Pour les ménages agricoles du département, le revenu disponible des 10 % les plus aisés est 3,9 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Figure 2

Des inégalités de niveau de vie
Déciles de niveau de vie mensuels

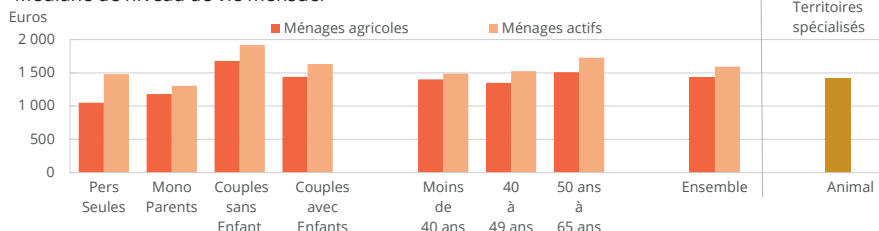
Note de lecture : D2, deuxième décile : 20 % des personnes des ménages agricoles ont un niveau de vie inférieur à 880 euros par mois.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Figure 3

Le niveau de vie médian des ménages agricoles est inférieur à celui des autres ménages en activité

Médiane de niveau de vie mensuel



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

➤ 8 % d'exploitants pluriactifs

Source : MSA 2017, exploitants agricoles de moins de 66 ans hors cotisants solidaires

➤ Activité des exploitants agricoles

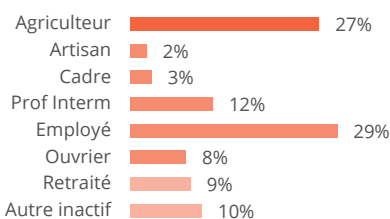
Production végétale : 3%
Production animale : 91 %
Polyculture/ polyélevage : 6%

Source : MSA 2017, exploitants agricoles de moins de 66 ans hors cotisants solidaires

Figure 4

Près de trois conjoints sur dix sont aussi agriculteurs

CS du deuxième adulte du ménage



Source : Insee, recensement de la population 2016

Figure 5

Des ménages plus âgés, plus de couples avec enfants, moins de personnes seules

Caractéristiques des ménages agricoles



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017

Méthodologie

- Les ménages agricoles sont les ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 66 ans et qui ont des revenus agricoles non nuls sur leur déclaration de revenu. Les ménages actifs sont les ménages dont le référent fiscal est âgé de moins de 66 ans et qui ont déclaré des revenus d'activité non nuls.
- Les indicateurs de revenu par territoire végétal/animal sont estimés à partir des ménages résidant dans des communes répondant à deux critères : elles sont spécialisées dans un type de production et au moins la moitié des exploitants déclarent cette même activité à la MSA.

POUR EN SAVOIR PLUS

Agreste Nouvelle-Aquitaine Etudes - n° 15 - Novembre 2020 - Revenus des ménages agricoles : une affaire de famille

www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel - 22 rue des Pénitents Blancs - CS 13916 - 87039 LIMOGES CEDEX1

Tel : 05 55 12 90 00

Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Philippe de GUENIN
Directeur de publication : Pierre ETCHESAHAR
Rédactrice en chef : Véronique DELGOULET
Rédactrice : Catherine BEAUDEMOULIN
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution ISSN : 2726-8640 © Agreste 2020